

Le programme **Ukhti-Partage**

Apprends-Moi Ummi



Le programme **Ukhti-Partage** s'adresse à toutes les sœurs amoureuses de la lecture. Vous étiez très nombreuses mâ shâ'-Llâh à lire mon livre « **ma sœur ta vie ton épreuve** ». Beaucoup de sœurs ont exprimé leur satisfaction wa Li-Llâhi Al-Hamd, le livre les ayant touchées. Afin de vous remercier, vous faire partager cette aventure humaine et faire profiter d'autres sœurs, j'ai décidé de lancer ce programme.

A qui s'adresse le **Ukhti-Partage ?**

Ce programme s'adresse à toutes les sœurs qui ont lu mon livre «*ma sœur ta vie ton épreuve*».



En quoi consiste ce programme ?

Le procédé est simple :

1. Tu recommandes le livre « *ma sœur ta vie ton épreuve* » à tes proches via tout support (twitter, mail, site internet, sms, ect.), simplement en exposant ton avis, tes impressions.
2. Tes proches passent commande du livre en communiquant un code que je t'envoie.
3. Elles bénéficieront d'une remise sur l'achat du livre et tu seras rémunérée pour chaque livre vendu.

Quelles sont les conditions pour participer à ce programme ?

Tu dois avoir lu le livre « *ma sœur ta vie ton épreuve* » pour pouvoir en parler honnêtement.

- Tu envoies un mail à ukhtipartage@apprends-moi-ummi.com mentionnant ton nom prénom, ainsi que ton mail Paypal (pour le versement de la commission).
- Tu recevras un mail de validation de ton inscription au programme contenant ton code personnel unique, que tu devras communiquer à tes proches qui commanderont le livre.
- Si tes proches commandent le livre de ta part, elles bénéficieront d'une remise, et tu recevras ta rémunération pour chaque livre vendu.

Quelle rémunération puis-je percevoir ? Quel avantage pour les lectrices à qui je recommande le livre ?

- 1€ pour chaque livre vendu pour toi
- 1€ de remise sur le prix du livre pour la future lectrice

Exemple : Umm Fatima a recommandé le livre à ses proches en utilisant son blog. 50 personnes ont passé commande en communiquant le code FAT01. Fatima recevra sa rémunération mensuelle de 50€ qui sera versée sur son compte Paypal le 05 du mois.

Pourquoi une rémunération aussi faible ?

Le prix du livre est divisé comme suit :

- Imprimeur : 27%
- Frais de port : 20%
- Etat : 13,7%
- Auteure : 9,29%
- Part affiliée (ta part) : 9,10%
- Remise lectrice : 9,10%
- Paypal : 7,27%
- Logistique : 4,54%



Puis-je communiquer mon code à une tierce personne pour qu'elle fasse de la pub ?

Oui, tu peux te faire aider par tes proches en leur communiquant ton code personnel.

Pourquoi le programme *Ukhti-Partage* ?

L'idée m'est venue afin de partager encore plus mon livre, sans passer par de grands sites. J'ai préféré octroyer cette « commission » à mes sœurs fi Llah. De plus, tu partageras un livre que tu as apprécié tout en étant rémunérée pour toute commande venant de ta part, sans aucun effort ni aucun investissement.

Si je n'ai pas Paypal, puis-je quand même participer ?

Cela ne sera pas possible, car je n'ai pas le logiciel adapté pour gérer les différents moyens de versement de la rémunération. Si tu as une carte bancaire, tu peux t'enregistrer aisément et gratuitement sur Paypal afin d'avoir un compte.

Quel est le statut juridique de ce procédé ?

Question : Un ami m'a dit : « J'ai besoin d'une voiture dans un cours délai, connaîtrais-tu quelqu'un qui en vend une ? » Je lui ai répondu que « oui » .

Je suis alors parti voir le propriétaire de la voiture et je lui dis « j'ai pour toi un client mais je veux ma commission sans que mon ami soit mis au courant » Quel est le jugement de mon acte ?

Réponse : Il n'y a pas de mal que tu prennes ta commission pour tes démarches que ce soit auprès du vendeur ou auprès de l'acheteur, il n'y a pas de mal dans ce que tu as imposé.

-Le recueil des fatwas du cheikh **Abd Al-Aziz Ben Baz**

- Tome 19 page 31

Pour toute question concernant UNIQUEMENT ce programme

ukhtipartage@apprends-moi-ummi.com

Pour toute autre question : contact@apprends-moi-ummi.com

